

# Foire Aux Questions (FAQ) concernant le programme *IGNfab*

-

## 4<sup>ème</sup> appel à projets

Version du 13 mars 2017

### Table des matières

I.	Questions relatives aux porteurs de projet.....	3
1.	IGN <i>fab</i> peut-il intéresser une équipe de projet qui n'est pas spécialiste de la géomatique ? .....	3
2.	Quels sont les critères en termes d'effectifs et de chiffre d'affaires pour qu'une entreprise puisse candidater ? .....	3
3.	Les structures associatives (loi 1901) peuvent-elles concourir ? .....	3
4.	Les autoentrepreneurs peuvent-ils concourir ? .....	3
5.	Est-ce que la candidature de consortium de PME est acceptée ? .....	3
6.	Si une PME n'est pas implantée en Ile-de-France, est-elle tout de même éligible ? .....	3
7.	Est-ce qu'une PME basée dans un autre pays peut déposer une candidature ? .....	4
8.	Un établissement public administratif ou une collectivité territoriale peuvent-ils être considérés comme une TPE ou PME ? .....	4
9.	Un consortium (public/privé) avec une PME ou TPE comme chef de file est-il éligible ? .....	4
10.	L'entreprise doit-elle avoir moins de 5 ans d'existence ? .....	4
II.	Questions relatives aux projets .....	4
1.	Les projets soumis à <i>IGNfab</i> doivent-ils s'appuyer de façon exclusive sur les données et les plateformes de l'IGN ? .....	4
2.	Dans les projets qui ont une orientation de mission de service public, faut-il impliquer des collectivités locales ? .....	5
3.	Pourquoi avoir inclus un critère de soutien au service public ? N'est-ce pas contradictoire avec l'objectif de développer l'activité économique ? .....	5
4.	La thématique proposée pour cet appel à projets <i>IGNfab</i> exclut-elle tout autre projet ? .....	5
5.	Est-ce que des entreprises concurrentes pourraient être accompagnées en même temps par <i>IGNfab</i> ? .....	5
6.	Est-il possible de proposer un projet adressant le marché européen ? .....	6
7.	Une demande en cours pour bénéficier du Fonds européen de développement régional (FEDER) est-elle compatible avec une candidature à l'appel à projets <i>IGNfab</i> ? .....	6
8.	Les projets doivent-ils avoir une finalité numérique ? .....	6

III.	Questions relatives aux modalités de collaboration .....	7
1.	Quelle forme prendra la « mise en relation avec des partenaires institutionnels » et avec le « réseau IGN » ? .....	7
2.	Quel est le cadre de propriété intellectuelle prévu pour les collaborations au titre d'IGNfab ? Quels droits d'exploitation pour le produit ou service développé ? .....	7
3.	Je comprends que l'IGN n'apporte pas de financement mais pouvez-vous aider d'une façon ou d'une autre au montage financier du projet ? .....	7
4.	Combien coûte l'IGNfab ? .....	8
5.	Puis-je installer ma TPE dans les locaux d'IGNfab ? .....	8
6.	Où l'IGN propose-t-il d'incuber les projets ? .....	8
7.	Dans quel contexte est-il possible de bénéficier de la gratuité des données IGN pendant l'accompagnement opéré par IGNfab ? .....	8
IV.	Questions relatives au programme IGNfab en général.....	8
1.	Y a-t-il un nombre limité de candidats qui seront sélectionnés pour l'appel à projets ?.....	8
2.	Quel est l'intérêt pour l'IGN dans cette démarche ?.....	8
3.	Quel est l'intérêt pour les participants? .....	9
4.	Est-il possible de prendre contact avec les différents partenaires avant de déposer le dossier de candidature ? Pourriez-vous nous communiquer leurs coordonnées ? .....	9
5.	Quid de ce que pourrait apporter le porteur de projet à l'IGN, par exemple sur des technologies innovantes ? .....	9
6.	Pouvons-nous avoir une visibilité sur les 3 premiers appels à projets IGNfab et les projets développés dans ce cadre ?.....	9
V.	Questions relatives aux données et technologies de l'IGN.....	9
1.	Comment accéder au noyau iTowns et quelles sont les conditions associées à son utilisation ? .....	10
2.	Nous utilisons actuellement Google Maps dans notre application, est-ce possible de le remplacer par la technologie IGN ? .....	10
3.	Les données (cartes, bases de données) mentionnées sur le site internet de l'IGN sont-elles intégralement disponibles pour les lauréats ? Les bases de données Carto 3D et BATI-3D sont-elles disponibles ?.....	10
VI.	Questions diverses.....	10
1.	Si la réponse à une question n'apparaît pas encore dans la FAQ, comment peut-on obtenir cette réponse ? .....	10

NB : des questions soumises lors précédents appels à projets IGNfab et les réponses associées ont été reprises dans cette FAQ du 4<sup>ème</sup> appel à projets dans la mesure où elles demeuraient pertinentes. D'autres questions soumises lors des trois premiers appels à projets, notamment celles relatives aux thématiques de l'appel, pas pertinentes pour l'appel en cours, ne sont pas reprises ici. La présente version de cette FAQ prend en compte les questions posées lors du webinar du 21 février 2017 et des questions posées par les candidats depuis le lancement de l'appel à projets.

## **I. Questions relatives aux porteurs de projet**

### **1. IGNfab peut-il intéresser une équipe de projet qui n'est pas spécialiste de la géomatique ?**

L'intérêt du programme *IGNfab* est précisément d'apporter un soutien à des entreprises qui sont spécialisées dans un secteur applicatif plus aval (tourisme, loisirs, etc.) mais qui ne sont pas nécessairement des experts de la façon de traiter l'information géographique utile à leur activité. Ainsi, le programme *IGNfab* permet de mobiliser des compétences complémentaires : celles des équipes de recherche et développement de l'entreprise sur un secteur applicatif particulier, celles de l'IGN sur des questions plus directement liées à l'information descriptive du territoire et celles des établissements publics partenaires de l'IGN pour un appel à projets sur les thématiques de cet appel.

### **2. Quels sont les critères en termes d'effectifs et de chiffre d'affaires pour qu'une entreprise puisse candidater ?**

Il n'y a pas de critères stricts de définis. En revanche, la structure *IGNfab* est mise en œuvre de sorte à pouvoir jouer un rôle d'accélérateur auprès des petites et moyennes entreprises qui ne disposent généralement pas de capacités d'investissement aussi importantes que les entreprises de taille plus conséquente. Pour autant, il n'est pas interdit à des ETI (Entreprise de taille intermédiaire) de soumettre des projets. Ces dernières devront bien justifier en quoi l'implication de l'IGN est un élément essentiel du projet au regard de la capacité d'investissement de la société et du *business plan* visé.

### **3. Les structures associatives (loi 1901) peuvent-elles concourir ?**

Les projets portés par les associations de type loi 1901 sont éligibles à intégrer le processus *IGNfab* selon les mêmes conditions que pour les TPE et les PME (cf. règlement de l'appel à projets n°4).

### **4. Les autoentrepreneurs peuvent-ils concourir ?**

Les appels à projets *IGNfab* sont également ouverts aux autoentrepreneurs. Le comité de sélection évaluera de la même façon tous les projets sur la base de différents critères de sélection, dont le *business plan* et la crédibilité de l'entreprise à le mettre en œuvre. Ainsi, et quelle que soit la forme juridique des entreprises souhaitant participer aux appels à projets *IGNfab*, les candidats devront porter une attention particulière aux objectifs visés et aux moyens déployés par rapport à la structure de l'entreprise.

### **5. Est-ce que la candidature de consortium de PME est acceptée ?**

Il n'y a pas d'obstacle légal pour candidater à *IGNfab* au travers d'un consortium de PME. La synergie entre plusieurs entreprises et la complémentarité de leur compétence peuvent d'ailleurs constituer un élément positif de la candidature, à la condition toutefois que le consortium soit juridiquement clair, avec une personnalité juridique propre (telle qu'un GIE par exemple) ou a minima un interlocuteur principal identifié et dûment mandaté par l'ensemble du groupement. Il sera par ailleurs important de montrer qu'il y a déjà une habitude des membres du consortium à travailler ensemble, ainsi qu'une répartition des tâches et des responsabilités très claire pour le projet.

### **6. Si une PME n'est pas implantée en Ile-de-France, est-elle tout de même éligible ?**

Le programme *IGNfab* a une dimension nationale en cohérence avec le périmètre de la mission de l'IGN. Les PME implantées dans n'importe quelle région de France sont donc éligibles. Il faut toutefois noter que les locaux qui ont été équipés dans le cadre du programme pour faciliter des actions de co-développement sont situés à Saint-Mandé, à proximité immédiate de Paris. Si le niveau de collaboration attendu entre la

PME et l'IGN nécessite de partager temporairement un même espace de travail, la PME devra prévoir (à sa charge) des déplacements à Saint-Mandé de ses personnels pour mener les actions identifiées ensemble au début du projet. Pour des actions de soutien plus légères, l'IGN dispose d'une implantation dans différentes régions de France au travers de ses directions inter-régionales et de son service IGN Espace. Ces entités pourront servir de relais de proximité.

#### **7. Est-ce qu'une PME basée dans un autre pays peut déposer une candidature ?**

Une PME qui n'est pas basée en France peut soumettre un projet au programme *IGNfab*. Cela sous-tend toutefois que cette PME prévoit de valoriser le résultat du projet en premier lieu sur le territoire français. En effet, même si l'ambition de l'IGN est d'aider les porteurs de projet à développer des solutions qui puissent être proposées au-delà des frontières, un certain nombre d'éléments que l'IGN est en mesure de mobiliser rapidement en support des projets (tels que ses bases de données de référence ou son réseau d'utilisateurs) concernent le territoire national. Ces éléments doivent permettre d'asseoir l'offre de la PME, à la base, pour ce territoire. Par ailleurs, il est à noter que l'accord de partenariat sera établi en langue française et en référence au droit français. Enfin, et conformément au point précédent (I.6), l'entreprise lauréate devra prévoir a minima un déplacement sur Saint-Mandé pour la réunion de lancement de projet en vue de définir les actions relatives à l'accompagnement souhaité.

#### **8. Un établissement public administratif ou une collectivité territoriale peuvent-ils être considérés comme une TPE ou PME ?**

Non. Il est néanmoins possible d'envisager une collaboration sous des modalités différentes : nous vous remercions de prendre contact avec nos équipes pour davantage de précisions.

#### **9. Un consortium (public/privé) avec une PME ou TPE comme chef de file est-il éligible ?**

Oui, un consortium public/privé est possible : nous vous remercions de bien préciser que la TPE/PME est porteuse du projet dans votre dossier de candidature.

#### **10. L'entreprise doit-elle avoir moins de 5 ans d'existence ?**

Non, il ne s'agit pas d'un critère de sélection. Des entreprises ayant plus de 5 ans d'existence ont d'ailleurs été lauréates lors des précédents appels à projets.

## **II. Questions relatives aux projets**

#### **1. Les projets soumis à *IGNfab* doivent-ils s'appuyer de façon exclusive sur les données et les plateformes de l'IGN ?**

Il n'est pas nécessaire que les projets soumis au programme *IGNfab* s'appuient exclusivement sur les données ou les plateformes de l'IGN. Dans la plupart des services ou applications basés sur l'information géographique, cette dernière doit être croisée avec d'autres types d'information qui ne sont pas nécessairement diffusés par l'IGN. Cela peut être le cas par exemple des informations produites ou diffusées par les partenaires de l'IGN pour cet appel. De même, certaines technologies de traitement ne sont pas disponibles sur les plateformes de l'IGN ou de ses partenaires et peuvent nécessiter le recours à d'autres solutions existantes. A contrario, il est néanmoins nécessaire que les apports de l'IGN restent un élément structurant du projet pour que le soutien apporté par l'Institut soit utile et que la sélection du projet au titre du programme *IGNfab* soit, à ce titre, pertinente.

## **2. Dans les projets qui ont une orientation de mission de service public, faut-il impliquer des collectivités locales ?**

Ce n'est pas une obligation, mais si les cibles du projet sont les collectivités locales, c'est bien sûr un avantage d'avoir au minimum une remontée de besoins de ces collectivités. Pour les projets qui nécessiteraient un lien avec des collectivités locales et pour lesquels des relations ne seraient pas déjà établies par le porteur du projet, l'IGN pourra aider à assurer ce lien au titre du programme *IGNfab*.

## **3. Pourquoi avoir inclus un critère de soutien au service public ? N'est-ce pas contradictoire avec l'objectif de développer l'activité économique ?**

Un service ou une application visant à aider les acteurs de la sphère publique à exercer leur mission d'intérêt général présenterait une forte cohérence avec la vocation de l'IGN. Le soutien apporté par l'IGN serait alors d'autant plus naturel et efficient. A ce titre, un projet destiné à développer un tel service ou application bénéficierait d'une appréciation positive dans le cadre du programme *IGNfab*. Pour autant, ce critère n'est pas exclusif. Tous les projets qui peuvent aider les PME ou les TPE à développer un service qui valoriserait les données ou des technologies de l'IGN peuvent être présentés. Par ailleurs, l'objectif du programme *IGNfab* ne se concentre pas sur l'émergence de services gratuits, y compris dans le cadre d'une contribution à un service public. Les autorités publiques qui souhaitent offrir un service aux citoyens sont souvent amenées à financer le service considéré auprès d'un prestataire (qui peut être le porteur du projet soumis à *IGNfab*). Elles sont aussi souvent amenées à faire contribuer l'utilisateur final à son financement. Pour sa part, l'IGN a fait évoluer sa logique de tarification : quelques données destinées à des usages de base sont gratuites pour tous, les données plus élaborées sont utilisables gratuitement pour les missions de service public et sont soumises à des redevances pour les autres usages (cas des principaux référentiels de l'IGN), certaines données plus spécifiques restent payantes pour tous les usages. Cette plus grande ouverture des données vise à aider l'émergence de services qui donneront toute sa valeur à la donnée.

## **4. La thématique proposée pour cet appel à projets *IGNfab* exclut-elle tout autre projet ?**

Comme indiqué dans le règlement du 4<sup>ème</sup> appel à projets, la thématique de la ville de demain est très large et touche à de nombreux domaines tels que la mobilité et l'énergie qui sont les points d'attention de cette consultation. Cependant, les candidats pourront également proposer des projets en dehors de ces deux sujets et en explorer d'autres comme l'urbanisme ou l'environnement dans la mesure où les sujets liés à la ville sont souvent imbriqués les uns aux autres. Les enjeux et problématiques qui sont par ailleurs décrits dans le règlement de consultation ne sont pas exhaustifs et il est possible pour un candidat de présenter un projet répondant à d'autres enjeux non cités mais en restant en lien avec la thématique de la ville de demain (ce lien sera à expliciter dans le dossier de candidature). L'objectif est bien d'avoir un périmètre volontairement assez large de sorte à ne pas brider la créativité des candidats. Les thématiques ne sont là que pour border un périmètre qui permettra in fine de comparer les projets. Si toutefois un projet ne semble pas pouvoir s'inscrire dans le cadre de cette consultation, il faut noter que d'autres appels à projets seront lancés ultérieurement sur d'autres thématiques.

## **5. Est-ce que des entreprises concurrentes pourraient être accompagnées en même temps par *IGNfab* ?**

Le programme *IGNfab* vise à accompagner des projets particuliers (portés par des entreprises) et non pas des entreprises. Deux entreprises qui se considèrent comme concurrentes pourraient donc être soutenues par l'IGN, dans le même intervalle de temps ou à des périodes différentes, dès lors que ces entreprises ne présentent pas un projet qui serait lui-même en concurrence. Le caractère innovant des projets est en effet

un critère essentiel de sélection pour le programme *IGNfab*. Cela implique que le produit ou le service proposé au titre du projet n'a pas de concurrent direct. Si deux projets sont soumis au programme *IGNfab* concernant des produits ou services très similaires (dans leur finalité mais aussi leur performance, leur modalité de mise en œuvre, etc.), un seul de ces projets pourra être sélectionné, en se basant sur la qualité des dossiers soumis.

## **6. Est-il possible de proposer un projet adressant le marché européen ?**

L'emprise géographique du marché visé par les candidats n'est pas bornée à la frontière nationale. Cette ambition est même louable, si elle permet de renforcer le modèle économique du produit visé. Néanmoins, il est important de souligner que les données de l'IGN et de ses partenaires sont le plus souvent disponibles uniquement pour le territoire français (Départements et régions d'outre-mer inclus).

Cependant nous participons à des initiatives européennes et internationales (cf. <http://www.ign.fr/institut/activites/international>) visant à homogénéiser les bases de données géographiques et à les rendre interopérables. Le [projet ELF](#) en est le 1er résultat au niveau européen ; il facilitera le développement de services à l'échelon continental.

Les technologies proposées par l'IGN et ses partenaires sont, elles, généralement utilisables à l'échelon international, moyennant une éventuelle adaptation. Pour ce qui concerne l'IGN, les technologies développées qui font l'objet d'une industrialisation sont le plus souvent diffusées et commercialisées à l'international. C'est le cas du Géocube, industrialisé par la PME française Kylia et qui est déjà utilisé au Canada par exemple ; ce sera le cas de la caméra photogrammétrique pour drone qui sera diffusé par le droniste Delair-Tech ; c'est le cas de solutions logicielles comme MicMac, largement utilisé à l'international, iTowns et de tous les logiciels open source publiés par l'IGN.

Les candidats doivent donc prendre en considération ces différentes contraintes dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet.

## **7. Une demande en cours pour bénéficier du Fonds européen de développement régional (FEDER) est-elle compatible avec une candidature à l'appel à projets *IGNfab* ?**

Oui. L'appui de l'IGN et de ses partenaires dans le cadre d'*IGNfab* n'est pas exclusif. Les entreprises sont donc libres de s'adresser en parallèle aux différents « guichets » de financement au niveau national ou européen, d'autant qu'*IGNfab* n'apporte pas de financement direct (cf. III.3). Cependant, cette information doit être indiquée dans le formulaire de candidature dans la rubrique « Quel est le plan de financement du développement du projet ? ». Par ailleurs, dans le cas où la demande de financement est en cours, il est recommandé au candidat d'envisager une solution alternative et de l'explicitier, au cas où la demande ne serait pas acceptée.

## **8. Les projets doivent-ils avoir une finalité numérique ?**

Ce n'est ni une obligation ni un critère de sélection mais l'appel à projets ayant vocation à favoriser l'innovation, une large part des projets qui nous sont présentés dans ce cadre s'appuient sur les technologies numériques.

### III. Questions relatives aux modalités de collaboration

#### 1. Quelle forme prendra la « mise en relation avec des partenaires institutionnels » et avec le « réseau IGN » ?

La mise en relation avec les partenaires institutionnels peut prendre plusieurs formes. Pour ce 3<sup>ème</sup> appel à projets *IGNfab*, il s'agit tout d'abord de mise en relation avec les partenaires que sont les pôles de compétitivité **Cap Digital**, **MOV'EO**, le pôle **Aerospace Valley**, **l'Agence de développement du Val-de-Marne**, l'incubateur **Greentech verte** du Ministère de l'environnement, de l'énergie, et de la mer, le réseau **Vivapolis** et **la Fabrique des mobilités**, accélérateur européen dédié aux transports et à la mobilité. Des experts métiers pourront également être sollicités comme le Centre scientifique et technique du bâtiment (**CSTB**), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (**ADEME**), l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (**IFSTTAR**) et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (**Cerema**), ou encore **Efficacity**. Nous proposons également dans le cadre ce quatrième appel à projets des collaborations avec des territoires d'expérimentation tels que ceux de **Montpellier Méditerranée Métropole** et de la **Communauté d'agglomération de Rambouillet territoires** ou encore celui de la **ville de Vitry-sur-Seine**. Chacun de ces partenaires peut apporter son offre et son expertise, que ce soit sur l'accompagnement de startups et PME en général ou une expertise spécifique en relation avec les thématiques de l'appel.

Au-delà, du fait de ses missions, l'IGN est en contact permanent avec de nombreux ministères et acteurs publics (collectivités territoriales, établissements publics...). Dès lors que cette sphère publique peut être intéressée par les résultats d'un projet soumis par une PME ou une TPE, l'IGN pourra aider cette dernière à entrer en contact avec des représentants d'utilisateurs pour mieux cerner leurs besoins et promouvoir le produit ou service développé. L'espace de travail conjoint d'*IGNfab* constituera à ce titre un espace d'échange dans lequel des démonstrations de produits et services pourront être organisées en cours de développement afin de faciliter l'implication des utilisateurs.

#### 2. Quel est le cadre de propriété intellectuelle prévu pour les collaborations au titre d'*IGNfab* ? Quels droits d'exploitation pour le produit ou service développé ?

Dans tous les cas, il y aura une convention de partenariat qui définira les droits et devoirs de chacun, tant pour les modalités de collaboration (durée, utilisation de l'espace de co-working ou pas, ressources humaines et autres mobilisées par chacune des parties...) que pour la propriété intellectuelle et la valorisation des résultats. Chacun reste évidemment propriétaire de ce qu'il apporte. Les 2 parties sont copropriétaires de ce qui est développé en commun. En ce qui concerne les droits d'exploitation, par défaut, c'est la PME qui les aura, sauf si elle souhaite pour une raison ou une autre que l'IGN soit impliqué dans l'exploitation du service ou produit développé. Une contrepartie liée à cette exploitation pourra être prévue pour l'IGN au regard de son apport. En particulier, l'exploitation peut faire l'objet d'une redevance payée à l'IGN ou à l'un de ses partenaires pour l'utilisation de ses données si celles-ci sont soumises à une tarification au vu de l'utilisateur final visé. Au titre du soutien privilégié apporté au titre du programme *IGNfab*, l'IGN peut néanmoins envisager la gratuité d'utilisation des données pendant une durée initiale d'exploitation ou jusqu'à l'obtention d'un certain chiffre d'affaires prédéfini, lié à la commercialisation du produit ou service.

#### 3. Je comprends que l'IGN n'apporte pas de financement mais pouvez-vous aider d'une façon ou d'une autre au montage financier du projet ?

En effet, l'IGN n'apporte pas de financement direct au projet mais son apport en nature sous la forme de ressources humaines et d'expertise, de résultats de R&D, de conditions privilégiées d'utilisation de ses

données constitue néanmoins un soutien significatif pour les projets sélectionnés. Par ailleurs, au titre du programme *IGNfab*, l'IGN peut aider le porteur du projet à entrer en relation avec différents partenaires qui eux proposent, quant à eux, des mécanismes de financement de projet. En particulier, les PME dont les projets seront retenus au titre d'*IGNfab* pourront bénéficier de l'offre des pôles de compétitivité ou de l'Agence de développement du Val-de-Marne en matière de diagnostic stratégique, de recherche de financement auprès d'investisseurs publics ou privés, de recherche immobilière ou de conseil RH.

#### **4. Combien coûte l'IGNfab ?**

Proposer un projet à *IGNfab* et faire incuber son projet au sein d'*IGNfab* est gratuit. L'IGN ne fait pas payer de loyer, ni l'accompagnement de la PME par les experts IGN pendant la phase d'incubation.

#### **5. Puis-je installer ma TPE dans les locaux d'IGNfab ?**

Non, le dispositif *IGNfab* n'est pas un hôtel d'entreprises, ni une pépinière d'entreprise. Ses locaux sont uniquement mis à disposition le temps de la collaboration entre la TPE/PME et l'IGN pour faciliter les échanges avec les supports techniques de l'IGN qui assurent l'accompagnement.

#### **6. Où l'IGN propose-t-il d'incuber les projets ?**

L'équipe *IGNfab* et l'espace dédié au co-working sont situés dans les locaux principaux de l'IGN à Saint-Mandé (le site est desservi par la ligne 1 du métro parisien). Il n'est cependant pas obligatoire d'utiliser ces locaux : une collaboration à distance est tout à fait possible.

#### **7. Dans quel contexte est-il possible de bénéficier de la gratuité des données IGN pendant l'accompagnement opéré par IGNfab ?**

Le principe d'*IGNfab* est, entre autres, d'accorder un accès privilégié aux données IGN. Cela se traduit concrètement par la mise en place d'une licence d'expérimentation très large pendant les phases de prototypage. Au-delà de ces phases de tests, l'accès aux référentiels de données de l'IGN peut rester gratuit jusqu'à l'obtention d'un chiffre d'affaires significatif permettant ainsi la facturation de l'utilisation ou de l'exploitation des données ou services IGN. Dans les faits, chaque entreprise à son modèle de développement qui lui est propre et l'IGN est, notamment dans le cadre d'*IGNfab*, force de proposition pour trouver des solutions en phase avec les spécificités de l'entreprise (co-édition par exemple).

### **IV. Questions relatives au programme *IGNfab* en général**

#### **1. Y a-t-il un nombre limité de candidats qui seront sélectionnés pour l'appel à projets ?**

Il n'y a pas de limite fixée a priori concernant le nombre de projets pouvant bénéficier du programme *IGNfab*. Il y a simplement des contraintes d'espace au niveau des locaux qui ont été alloués sur le site de l'IGN pour faciliter les activités de co-développement. En pratique, le nombre de projets retenus va donc dépendre de la forme de l'aide nécessaire aux projets soumis (collaboration à distance avec appui ponctuel ou travail en équipe intégrée) – qui doit d'ailleurs être renseignée dans le formulaire de candidature - et bien entendu de la qualité des propositions. Toutes les voies de collaboration seront étudiées pour accompagner le maximum de projets de qualité.

#### **2. Quel est l'intérêt pour l'IGN dans cette démarche ?**

L'intérêt principal pour l'IGN est de valoriser des applications s'appuyant sur ses données et son expertise. Cela peut parfois donner lieu à des co-éditions de services par la PME et l'IGN. Mais cette valorisation n'est



pas forcément monétaire pour l'IGN. L'objectif principal est que ces données de l'IGN soient plus et mieux utilisées qu'elles ne le sont aujourd'hui via le développement de services leur apportant une valeur ajoutée. Par ailleurs, il s'agit également pour l'IGN de bénéficier de l'innovation en dehors de ses murs, dans une logique d'innovation ouverte, et de stimuler pour cela la créativité et l'innovation du monde économique et notamment des PME. Enfin, le programme permettra de mieux faire connaître les données et services en ligne de l'IGN, favorisant ainsi leur utilisation.

### **3. Quel est l'intérêt pour les participants?**

L'intérêt pour les PME est de bénéficier gratuitement de l'expertise technique pointue de l'IGN en matière d'information géographique et forestière mais aussi d'accéder de façon privilégiée à ses données et outils et à son réseau institutionnel et commercial. Le programme *IGNfab* leur permet de plus d'accéder aux expertises des partenaires de l'IGN.

### **4. Est-il possible de prendre contact avec les différents partenaires avant de déposer le dossier de candidature ? Pourriez-vous nous communiquer leurs coordonnées ?**

L'IGN a donné la possibilité aux candidats de pouvoir échanger librement avec les représentants de l'IGN et ses partenaires depuis l'annonce des thématiques de l'appel à projets le 8 décembre 2016, lors du Open Government Partnership. Un Happy Hour a également été organisé à l'IGN le 25 janvier 2017 pour faciliter les échanges entre porteurs de projets et *IGNfab* ainsi que ses partenaires. Dans un souci d'équité avec les autres candidats, cela n'est plus possible. Nous vous invitons à nous faire parvenir vos questions spécifiques à l'appel à projets *IGNfab*, que nous transmettrons si besoin aux partenaires concernés avant de vous faire un retour. Les réponses seront publiées dans cette FAQ.

### **5. Quid de ce que pourrait apporter le porteur de projet à l'IGN, par exemple sur des technologies innovantes ?**

Si les porteurs du projet souhaitent et sont en mesure d'apporter leurs savoirs sur des technologies innovantes à l'IGN, il s'agira d'un point à faire valoir dans le dossier de candidature. Les modalités de collaboration seront définies lors du processus de sélection et un accord de partenariat, signé au début de l'incubation, permettra de formaliser les modalités définies.

### **6. Pouvons-nous avoir une visibilité sur les 3 premiers appels à projets *IGNfab* et les projets développés dans ce cadre ?**

Le site <http://ignfab.ign.fr/> recense toute l'information sur *IGNfab* et notamment sur les projets sélectionnés lors des deux premiers appels à projets. Le premier appel à projets portait sur les thématiques « urbanisme » et « aménagement du territoire » (cf. <http://ignfab.ign.fr/appels-a-projets/saison-1>) tandis que le second portait sur les thématiques « changement climatique » et « prévention des risques » (cf. <http://ignfab.ign.fr/appels-a-projets/saison-2>) et le troisième sur le « tourisme, loisirs, valorisation des territoires et du patrimoine » (voir les résultats sur : <http://ignfab.ign.fr/appels-a-projets/saison-3>).

## **V. Questions relatives aux données et technologies de l'IGN**

### **1. Comment accéder au noyau iTowns et quelles sont les conditions associées à son utilisation ?**

Le noyau de la plateforme iTowns est diffusé en open source en licence CeCILL B et son code est disponible sur <https://github.com/iTowns/>. Ce logiciel de navigation immersive permet de visualiser des images de type « street view » (images orientées, images panoramiques), des nuages de points lidar mais aussi des modèles 3D structurés, des flux WFS.

### **2. Nous utilisons actuellement Google Maps dans notre application, est-ce possible de le remplacer par la technologie IGN ?**

L'IGN propose, via le Géoportail (<http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>), une grande variété d'informations et de services en ligne, permettant de réaliser des applications similaires à ce que propose le produit Google Maps. A ce propos, nous précisons que le Géoportail est la plate-forme de diffusion exclusive de l'ensemble des données de l'IGN. Le passage de la solution Google Maps à la solution IGN requérant à la fois la disponibilité des données utilisées par votre application ainsi qu'une adaptation à notre technologie, nous ne pouvons donner une réponse générale à votre question. Nous vous invitons donc à préciser vos besoins pour une réponse plus spécifique.

### **3. Les données (cartes, bases de données) mentionnées sur le site internet de l'IGN sont-elles intégralement disponibles pour les lauréats ? Les bases de données Carto 3D et BATI-3D sont-elles disponibles ?**

Une fois sélectionnés, les lauréats pourront bénéficier d'un accès gratuit à l'ensemble des données du catalogue de l'IGN (<http://professionnels.ign.fr/catalogue>) dont ils auront besoin, pour la durée de leur projet. Nous précisons que la disponibilité de nos produits est variable : ainsi certaines données (BATI-3D, Carto 3D par exemple) peuvent n'être disponibles que pour quelques villes.

## **VI. Questions diverses**

### **1. Si la réponse à une question n'apparaît pas encore dans la FAQ, comment peut-on obtenir cette réponse ?**

Vous pouvez poser d'autres questions concernant *IGNfab* à l'adresse [ignfab@ign.fr](mailto:ignfab@ign.fr). Toutes les questions portant directement sur le deuxième appel à projets doivent être envoyées avant le 21 mars 2017. Les réponses seront fournies dans les meilleurs délais et publiées avant le 10 mars 2017 dans cette FAQ.